



CONSEIL COMMUNAL
LAVIGNY

Lavigny, le 29 octobre 2025

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Communal du 29 octobre 2025

Objet : PREAVIS MUNICIPAL N° 5/2025

« ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2026 »

L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis municipal N°5/2025 sur l'arrêté d'imposition 2026.
- Ouï le rapport de la Commission des finances, désignée pour l'étude de cet objet.
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- D'accepter que le taux de l'impôt communal pour l'année 2026 soit de 73% de l'impôt cantonal de base,
- D'accepter que les autres taux soient maintenus, selon la proposition d'arrêté d'imposition annexée au préavis.

CONSEIL COMMUNAL DE LAVIGNY

La Présidente
Georgeta Rossier



La Secrétaire
Loredana Simone